



5 novembre 2020. Question écrite adressée à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Convention d'objectifs et de gestion des caisses de la mutualité sociale agricole.

Jean-Jacques Lozach attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la négociation de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025 entre l'État et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les crises sociales et sanitaires démontrent l'importance de services de proximité sur l'ensemble des territoires ruraux, services que la MSA continue de maintenir au plus près des populations concernées. Celle-ci aspire à consolider ses 1 475 points d'accès tout en poursuivant le développement de cette proximité qui participe à couvrir la totalité des territoires ruraux par une offre d'accès à la protection sociale et aux services publics. Il semble qu'un renforcement du soutien de l'État seul permettrait aux équipes de la MSA de maintenir leur capacité d'action aussi bien en tant qu'opérateur agricole de sécurité sociale qu'en matière d'accès aux services publics dans le monde rural. Il l'interroge sur les orientations de la prochaine COG et lui demande des précisions quant aux moyens alloués aux 35 caisses de MSA sur la période 2021-2025.